

**Annexe n°6**N° 7300-SD  
(mars 2016)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

POLE GESTION PUBLIQUE

Division de l'évaluation domaniale

Adresse : 82 avenue Kennedy BP 70689 59033 LILLE Cedex

Le 14/11/2017

Le Directeur Régional des Finances Publiques

**POUR NOUS JOINDRE**

à

Évaluateur : Patrice BRULEZ  
Téléphone : 03 27 93 48 38  
Courriel : drfp59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. LIDO : 2017-489V3838

Monsieur Le Maire de Raimbeaucourt  
Hotel de Ville  
Centre administratif Charles de Gaulle  
59283 RAIMBEAUCOUR

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

DÉSIGNATION DU BIEN : ACQUISITION D UN TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : RÉSIDENCE GEORGES BRASSENS A RAIMBEAUCOURT

VALEUR VÉNALE : 97 500€

1 - SERVICE CONSULTANT : MAIRIE DE RAIMBEAUCOURT

*Affaire suivie par : Monique Lespagnol*

2 - Date de consultation	: 02 novembre 2017
Date de réception	: 02 novembre 2017
Date de visite	: 02 novembre 2017
Date de constitution du dossier « en état »	: 02 novembre 2017

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Acquisition de terrain

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**Référence cadastrale : B n° 949, 950 et 951 pour 4884 m<sup>2</sup>Description du bien : *Terrain actuellement en culture*

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Nom du propriétaire : Indivision COUPE et M.SIBILLE

Situation d'occupation : Occupé

**6 - URBANISME ET RESEAUX**

UA

**7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 97 500€, 48000€ pour l'Indivision Coupe et 49500€ pour M. Sibille

**8 - DURÉE DE VALIDITÉ**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

**9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,

BRULEZ Patrice

Inspecteur des Finances Publiques